

ARRETE DU MAIRE

B.P. 67

☎ **03 20 79 44 70**

📄 **03 20 79 57 59**

arrête temporaire 503/2022

Le Maire de Cysoing,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et 2213-6

Vu le code de la route

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – quatrième partie (signalisation de prescription),

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – huitième partie (signalisation temporaire),

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,

Vu l'arrêté 96/14 en date du 30 mars 2014 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Eric BOGAERD

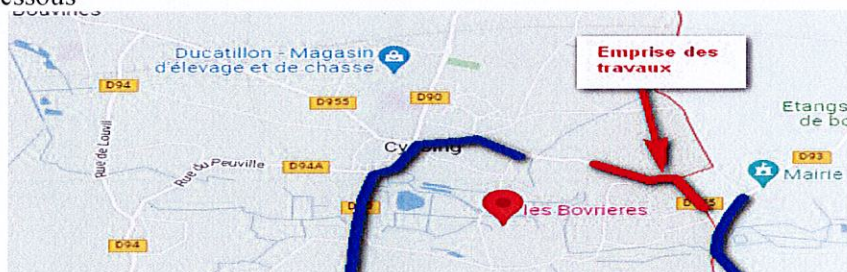
Vu la demande formulée par l'entreprise SIORAT à Arras pour des travaux d'entretien de la RD 955 PR63+623 au PR 64+211 à CYSOING.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La société SIORAT est autorisée à réaliser les travaux d'entretien de la RD955 du PR63+623 au PR 64+211 pour une durée allant du 04/10 au 08/10 de nuit étant précisé qu'une information en toute boite a été réalisée pour informer les riverains de l'intervention.

Selon emprise ci-dessous



ARTICLE 2 :

Compte tenu de la nature des travaux la société SIORAT devra respecter les prescriptions suivantes :

- Signalisation conforme à la charge de l'entreprise
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Travaux sous route barré
- Les travaux s'effectueront de nuit
- La déviation prévue pour la réalisation de ces travaux pendant la période de fermeture de la voirie la nuit est prévue de la manière suivante :

Déviations de la circulation sens Bourghelles vers Cysoing :

Les usagers venant de Wannehain par la RD 93 prendre direction Bachy par voirie communale puis RD 955 Bourghelles et Bachy jusqu'à l'intersection des RD 955 / RD 93 prendre à droite direction Genech sur la RD 93 jusqu'à l'intersection des RD 93 / RD 145, prendre à droite la RD 145 direction Genech jusqu'à l'intersection des RD 145 / RD 90, prendre à droite par la RD 90 direction Cysoing – Fin de déviation.

Déviations de la circulation sens Cysoing vers Bourghelles :

Les usagers venant du centre-ville de Cysoing à l'intersection des RD 955 / RD 90 à Cysoing prendre la RD 90 direction Genech jusqu'à l'intersection des RD 90 / RD 145 Genech.

- La circulation sera rétablie en journée
- Nettoyage du site

ARTICLE 3 :

Cette autorisation est donnée pour une intervention devant se réaliser du 04 au 8 octobre 2022

ARTICLE 4 : Responsabilité

Cette autorisation est délivrée à l'usage exclusif de SIORAT.

Son titulaire est responsable autant vis-à-vis de la collectivité représentée par son maire, Benjamin DUMORTIER, que vis-à-vis des tiers, des accidents de toutes natures qui pourraient résulter de son chantier.

Dans le cas où les prescriptions techniques et particulières du présent arrêté ne seraient pas respectées, l'entreprise sera mise en demeure de remédier aux malfaçons. Les frais d'intervention, si nécessaire, seront à la charge de l'entreprise.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire de Cysoing, Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont ampliation sera adressée, Monsieur l'Officier commandant du centre de secours de Cysoing, à la brigade de gendarmerie de Cysoing, au demandeur.

Fait à Cysoing, le 16 septembre 2022

Pour le Maire et par Délégation

L'Adjoint Délégué

Eric BOGAERD

